

GENÈVE, CARREFOUR DE LA DIPLOMATIE MULTILATÉRALE, FORMELLE ET INFORMELLE

Michel Veuthey

*Vice-Président, Institut International de Droit Humanitaire,
Professeur Associé, Université de Nice*

Au cours de son histoire, Genève a souvent été un **lieu privilégié pour le dialogue** formel et informel, sur les plans économique (déjà avec les « Foires de Genève » du Moyen-Age),¹ culturel, politique et spirituel.

La géologie avait déjà prédestiné Genève à être un **lieu de convergences**, de jonctions d'eaux, de chaînes de montagnes, de rencontres de peuples : Celtes, Romains, puis Germains, et le Refuge à Genève des protestants a multiplié et diversifié le mouvement qui a pris une dimension universelle au XX^{ème} siècle. Genève s'étend sur deux rives, dont celle où nous nous trouvons, la rive droite, un espace d'ouverture, comme l'hémisphère droit du cerveau, ouverture avec les organisations internationales et les infrastructures de communication : l'aéroport, la gare, l'autoroute. En face, la rive gauche, toute de rigueur, comme l'hémisphère gauche du cerveau, avec l'Université de Genève fondée par Calvin en 1559,² les banques privées, la Cathédrale Saint-Pierre, consacrée au culte calviniste depuis la Réforme.

Genève a privilégié **le dialogue humanitaire et la solution pacifique de conflits**, depuis l'arbitrage de l'Alabama,³ la création du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), du Bureau International du Travail (BIT), l'établissement de la Société des Nations (SdN) par un Président Wilson presbytérien préférant la Ville de Calvin à Bruxelles ou à Paris. Après la Seconde Guerre mondiale, Genève devient le siège du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR), de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), du Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme, de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), et, tout récemment, de l'établissement du Secrétariat international d'une importante ONG caritative internationale, CARE,⁴ ainsi que du World Economic Forum⁵ qui a son siège non pas à Davos mais à Genève, sur le coteau de Cologny.

Il est clair que la création de la Société des Nations a puissamment favorisé la **diplomatie multilatérale informelle** à Genève.

Comme l'écrivait Robert de Traz dans « L'Esprit de Genève » :

« Un premier avantage de la SdN sur les congrès ou conférences où se réunissaient naguère, à intervalles irréguliers, les représentants des Etats, c'est qu'elle groupe ces Etats de façon permanente et convoque à dates fixes leurs délégués » [...] Un rendez-vous fréquent d'hommes d'Etat, une occasion permanente de causer, une habitude d'examiner ensemble les difficultés de la vie internationale... Naguère, quand les gouvernements voulaient s'entretenir de près, il fallait recourir à des entrevues de souverains. Avec un cérémonial compliqué [...] De ces démarches à grands fracas naissaient soit des espérances excessives, soit des craintes longues à guérir. » [...] « Mais aujourd'hui,

les représentants des gouvernements s'en vont en veston à des rencontres régulières qui n'inspirent aucune surprise. [...] Des négociations qui eussent été impossibles ailleurs se poursuivent à l'ombre des débats officiels. »⁶

Ces étapes historiques ne doivent pas faire oublier l'actualité qui n'en est pas moins importante même si elle est souvent plus discrète.

Le **Sommet de 1955**, réunissant du 18 au 21 juillet les Chefs d'Etat des Etats-Unis (USA) et de l'Union soviétique (URSS), ainsi que les Premiers Ministres britannique et français, dix ans après la création des Nations Unies, fut salué internationalement comme le fruit de l'« esprit de Genève ». Ce Sommet formel entre adversaires de la Guerre froide – un bref répit⁷ – eut pour résultat un demi-siècle de contacts informels culturels et scientifiques.⁸ Trente ans plus tard, en 1985, le Sommet entre le Président américain Ronald Reagan et le Premier soviétique Mikhaïl Gorbatchev eut pour origine une initiative personnelle et informelle du Président américain⁹ auquel son homologue soviétique, avec l'appui du Premier Ministre britannique, Madame Margaret Thatcher, répondit positivement. Ce « Sommet au coin du feu » (« Fireside Summit ») devait ouvrir la voie pour quatre autres rencontres : à Reykjavik, à Washington, à Moscou et à New York, amenant la conclusion d'accords historiques.¹⁰

Certes, des négociations importantes ont permis le **règlement pacifique de la guerre d'Indochine en 1954**, de la guerre d'Algérie avec les **Accords d'Evian en 1962** (et une contribution en coulisses très importante d'Olivier Long, alors Chef de la Délégation suisse auprès de l'AELE, puis Directeur Général du GATT, longtemps Membre du CICR, dont les bons offices personnels ont permis les contacts qui ont abouti à la paix entre la France et l'Algérie).¹¹ La disponibilité de l'Ambassadeur Paul Rüeegger et du CICR pour des bons offices entre Moscou et Washington lors de la **crise des missiles de Cuba** a très probablement contribué à éviter un conflit armé qui aurait pu être mondial.¹²

Des efforts pour le **rétablissement de la paix** en Colombie avec le Professeur Jean-Pierre Gontard, Directeur adjoint de l'IUED, comme médiateur, et au Myanmar, au Népal, aux Philippines, au Soudan, au Sri Lanka comme au Timor oriental, avec le *Centre pour le Dialogue Humanitaire* (« Humanitarian Dialogue Centre » – HDC)¹³ dirigé par Martin Griffiths, sont en cours et passent par Genève. De même l'« Appel de Genève » (« Geneva Call ») fondé par Elisabeth Reusse-Decrey montre la voie d'une approche informelle pour faire appliquer le droit international humanitaire par des acteurs non-étatiques, particulièrement par l'interdiction d'usage des mines terrestres antipersonnel¹⁴. Et comment ne pas mentionner l'« Accord de Genève »¹⁵ initié par le Professeur Alexis Keller¹⁶ pour tenter de trouver une solution au conflit israélo-palestinien ?

Pendant des années, responsable des relations entre le CICR et les organisations internationales, j'ai eu l'occasion de réaliser l'importance trop méconnue de Genève comme **plateforme de contacts essentiels pour promouvoir l'action et le droit humanitaires** par des contacts informels avec des Gouvernements, des dirigeants d'organisations internationales, d'ONG, de mouvements insurgés, des responsables spirituels, des représentants de la société civile.¹⁷

Contacts faciles mais souvent négligés avec des représentants résidant à Genève, dans des Missions permanentes, des bureaux régionaux, des bureaux de liaison.

Mais aussi, et plus souvent, des contacts avec des personnes de passage à Genève à l'occasion de conférences. **Souvent ces visiteurs occasionnels sont plus proches des décisions politiques** que les représentants permanents à Genève. Il est important de les identifier, l'étiquette n'étant pas souvent indicative du contenu exact. Ainsi, telle délégation d'organisation non gouvernementale, voire d'organisation religieuse ou d'organisation intergouvernementale régionale, peut inclure dans sa délégation un représentant important d'une partie à un conflit pouvant intéresser au plus haut point une organisation humanitaire genevoise.

Et comme Robert de Traz l'écrivait encore dans l'« Esprit de Genève » : « Ce voyage à Genève leur vaut beaucoup d'autres voyages qu'ils ne feraient pas. »

On peut aussi inverser la proposition et de dire que beaucoup de Genevois et d'internationaux basés à Genève pourraient bien souvent **traverser l'Avenue de la Paix ou la Place des Nations pour rencontrer des interlocuteurs privilégiés**, régler des problèmes urgents, et s'épargner ainsi de longues heures d'avion sans parler de semaines de négociations pour tenter d'obtenir des entrevues à l'autre bout du monde, dans des conditions beaucoup plus difficiles.

Cette diplomatie de couloirs, de coulisses, se déroule très souvent en marge de réunions régulières ou extraordinaires d'organes des Nations Unies traitant des droits de l'homme, de la santé, des droits des travailleurs, du désarmement, de l'humanitaire, de l'éthique, de la paix.

Mais comme Henry Dunant l'avait fait en son temps, lui qui allait promouvoir l'idée de la Croix-Rouge et de la Première Convention de Genève dans un Congrès de statisticiens à Berlin,¹⁸ il faut aussi parfois **savoir utiliser même des plateformes éloignées de l'humanitaire pour plaider la cause de l'humanité**, surtout à Genève. Et on peut aussi prolonger ces entretiens informels au-delà du territoire genevois. « *Initiatives et Changement* » (« *Initiatives of Change* ») à Caux,¹⁹ longtemps dirigé par un ancien Président du CICR, Cornelio Sommaruga, aujourd'hui par l'Ambassadeur Mohammed Sahnoun, qui a été de nombreuses années Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en Afrique, et par l'Ambassadeur Bernard de Riedmatten, est ainsi, en dessus de Montreux en été, une plateforme privilégiée de contacts informels dont la plupart passent par Genève. Et, au delà même des frontières suisses, je ne voudrais pas oublier non plus San Remo, dont l'Institut International de Droit Humanitaire,²⁰ fondé en 1970 notamment à l'instigation du Professeur Jovan Patrnogic,²¹ qui a permis de dénouer des impasses dans la négociation, dans ce même Centre de Conférences, entre 1974 et 1977, des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949. Mais, et cela est certain, ces négociations de San Remo n'auraient jamais eu lieu si la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire²² n'avait pas été réunie à Genève, ni sans la collaboration active du Gouvernement suisse, la participation de nombreux Ambassadeurs au sein de Missions permanentes à Genève et le soutien du CICR.

Ces entretiens informels pourront avoir lieu en marge de conférences. Ils seront souvent poursuivis et approfondis au siège des organisations, dans les

Missions permanentes. Ils pourront aussi être favorisés par une réception dans une élégante maison patricienne aujourd'hui à disposition de la Confédération ou de la République et Canton de Genève, La Pastorale, le Parc de la Grange, voire sur un bateau de la CGN.

N'oublions pas le **rôle de l'Université**, de l'Institut de Hautes Etudes Internationales (IUHEI), de l'Institut d'Etudes du Développement (IUED), qui vont fusionner dans l'IUEID,²³ de Webster University bien sûr, pour faire venir à Genève des conférenciers... sans parler d'anciens étudiants qui auront gardé des liens personnels avec leur ancienne Alma Mater. Certains enseignants auront – et le Professeur Jacques Freymond en était un exemple – un **réseau d'anciens étudiants** qui auront occupé des positions importantes dans des Gouvernements, des organisations internationales, des mouvements armés. Ainsi le CICR avait pu contacter et influencer²⁴ Jonas Savimbi, alors Président de l'UNITA,²⁵ grâce à une lettre de recommandation d'un de ses anciens professeurs, certes de Lausanne, le Professeur Henri Rieben.²⁶

Et même sur le plan de la formation universitaire, Genève doit reconnaître la contribution de l'informel au formel, d'universités privées à l'enseignement académique public : à commencer par une université américaine comme *Webster University*, mais aussi d'autres comme la « *Geneva School of Diplomacy and International Relations* »,²⁷ créée par un ancien haut fonctionnaire du HCR, Colum de Sales Murphy, ou le « *Collège universitaire Henry-Dunant* » (Université d'été des Droits de l'Homme).²⁸

Et comment ne pas reconnaître aussi la présence à Genève de nombreux **arbitres internationaux** commerciaux, certains se fondant sur la Convention européenne sur l'arbitrage international (Genève, 21 avril 1961).²⁹

A vrai dire, Henry Dunant avait aussi vu ce lien nécessaire entre humanitaire et politique, entre humanitaire et monde des affaires, entre structures formelles et approches informelles ; il avait voulu créer une Haute Cour d'Arbitrage internationale, dans la foulée du droit international humanitaire :

« Il importe que la Diplomatie entre dans le champ de la fraternité universelle. Une brèche a déjà été faite dans le camp retranché d'une diplomatie trop souvent rigidement gardée par le formalisme conventionnel, les préjugés anciens, le dédain des innovations et l'égoïsme national. Cette brèche dans la citadelle diplomatique par la charité pacifique et l'altruisme a eu lieu en 1863 et 1864 : c'est la Convention de Genève, précédée par la création de l'œuvre internationale de la Croix-Rouge. Depuis ce premier traité diplomatique d'humanité universelle, l'esprit vraiment humain s'est réveillé parmi les hommes, les nations et les races. La Convention en faveur des blessés de la guerre a ouvert la voie et frayé le chemin à une future convention pacifique en faveur de l'Arbitrage entre les Etats civilisés. »³⁰

Reconnaître **l'importance du facteur humain**, des réseaux de confiance et d'amitié, au-delà des cadres institutionnels.

A relever aussi le rôle du CERN, basé à Genève,³¹ qui, pour faciliter le **dialogue scientifique** avec des chercheurs et des laboratoires à l'étranger, a

développé le World-Wide-Web³², l'a mis gratuitement à disposition du monde entier et a ainsi permis une nouvelle dimension de dialogue informel, personnel, institutionnel, interculturel.

Et aussi savoir sortir des limites structurelles pour inclure dans ce dialogue les acteurs effectifs de la **société civile** d'aujourd'hui, sans exclure des responsables économiques et financiers, trop souvent ignorés dans ces dialogues informels, même s'ils sont basés à Genève ou y viennent fréquemment.

L'Organisation Mondiale de la Santé s'est engagée dans une collaboration avec la société civile sous le label « *Civil Society Initiative* » pour mettre en œuvre ses programmes sur le terrain avec des entreprises pharmaceutiques, des universités et des organisations non-gouvernementales (ONG).³³

C'est ainsi aussi ce que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a réalisé avec l'« *Initiative Finance (IF)* », un **partenariat public-privé** basé à Genève, qui unit le PNUE à 170 institutions financières dans le monde entier et les encourage à adhérer à l'éthique « Personnes, Planète, Profit », à promouvoir la durabilité écologique grâce aux investissements de grosses fortunes en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) sous le thème « *Innovative financing for sustainability* ». ³⁴ A noter que le CICR a également développé un dialogue informel avec l'économie privée pour l'encourager à contribuer au respect du droit international humanitaire : d'abord pour promouvoir le respect du droit international humanitaire par les entreprises militaires et de sécurité privées³⁵ et aussi, plus généralement, pour sensibiliser le monde des affaires à l'importance du respect du droit humanitaire, notamment en incitant certaines entreprises minières et pétrolières, actives dans des zones de conflit, à adopter volontairement des codes de conduite reprenant l'essentiel des normes formelles applicables aux Etats.³⁶

Egalement, pour **promouvoir l'application du droit international humanitaire**, parallèlement à une expertise de pointe au sein du Département droit international, le CICR a développé un dialogue opérationnel avec le monde islamique pour faire ressortir les convergences entre Conventions de Genève de 1949 et traditions de l'Islam.³⁷ Un dialogue analogue entre « *Religions et droit international humanitaire* », avec plusieurs participants de Genève (le Grand Rabbin Marc Guedj, le Président Cornelio Sommaruga, l'ancien Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme a.i. Bertrand Ramcharan),³⁸ a été organisé à Nice en juin 2007 par l'Institut du Droit de la Paix et du Développement de l'Université de Nice et l'Institut international de droit humanitaire.³⁹ Ces échanges vont probablement se poursuivre à Genève, en tenant compte des interlocuteurs juridiques,⁴⁰ humanitaires et religieux présents à Genève, dont le Conseil Œcuménique des Eglises,⁴¹ la Mission Permanente du Saint-Siège, la Plateforme Interreligieuse,⁴² la Fondation Racines et Sources.⁴³

Enfin, la présence à Genève du Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme et les réunions régulières du Conseil des Droits de l'Homme⁴⁴ et d'autres organes des Nations Unies traitant de ces questions a multiplié le nombre d'ONG présentes en permanence ou représentées occasionnellement à Genève.⁴⁵

La mise en réseau de ces différents réseaux se fait de plus en plus : des réunions entre Gouvernements, organisations intergouvernementales, ONG, universités, milieux d'affaires, médias sont encore exceptionnelles mais devraient se multiplier. Ainsi la réunion « *Business for Human Rights Conference* » à l'Université de Genève le 5 septembre 2007, avec la participation du Département des Affaires étrangères du Canada, de l'OIT (ILO), du Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme, de la Chambre de Commerce Internationale, de l'Université de Californie à San Diego, du « *Council on Ethics* » (Norway), de la Fondation Novartis pour le Développement Durable, en est un bel exemple.⁴⁶ La synergie de ces efforts ne devrait échapper à personne.

Genève est un lieu privilégié pour des dialogues entre interlocuteurs qui ne se rencontreraient que difficilement ailleurs. Il faut faciliter et valoriser cet échange informel – le plus souvent discret – entre les véritables acteurs, qu'ils soient politiques, économiques, humanitaires, spirituels, bâtir des ponts entre les multiples résidents et visiteurs de Genève, saisir et utiliser à plein toutes ces rencontres pour **créer un réseau d'humanité qui renforce la conscience publique à un moment où les limites des institutions et des règles formelles deviennent trop évidentes.**

Espérons aussi que le *Forum Humanitaire de Genève* (« *The Global Humanitarian Forum – Geneva – GHF* »), créé en 2007 avec l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, avec le soutien de la Suisse, de Genève et de milieux privés genevois, dont la « Fondation pour Genève »,⁴⁷ animée par Ivan puis Guillaume Pictet, pourra, lui aussi, contribuer à créer cette plateforme de négociations informelles pour favoriser la prévention et la mitigation des catastrophes naturelles⁴⁸ – notamment dans le contexte des changements climatiques,⁴⁹ l'action humanitaire,⁵⁰ la solution pacifique des conflits et promouvoir le respect de valeurs humaines essentielles par un dialogue entre civilisations dans la meilleure tradition de Genève.

Notes

¹ Voir Louis BINZ, Brève histoire de Genève, p. 13, disponible en ligne en format PDF : <http://www.egeneve.ch/GENEVE.pdf> et aussi, du même auteur, le Chapitre III (« Le Moyen-Age genevois » in Paul GUICHONNET (Ed.), *Histoire de Genève*, Lausanne, Payot, 1974, pp. 103-104.

² <http://www.unige.ch> (« Un peu d'histoire »)

³ Voir notamment l'ouvrage intitulé *L'arbitrage de l'Alabama, Genève 1872*. Genève, Chancellerie d'Etat, 2004, 64 pages, qui relate les périples ainsi que le naufrage du fameux navire de guerre *Alabama* lors du conflit entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne en 1864 au cours de la Guerre de Sécession. Cet événement aura des répercussions de grandes envergures pour la Suisse et en particulier pour la ville de Genève : suite au naufrage du croiseur sudiste *Alabama*, coulé par un navire nordiste, au large de Cherbourg en 1864, les deux pays acceptent enfin une décision arbitrale en 1872. Elle se déroulera à l'Hôtel de Ville de Genève dans une salle qui portera, plus tard, le même nom. C'est une grande première pour la Confédération qui, dans son rôle de médiateur, rend officiellement une sentence arbitrale entre deux grandes nations, confortant ainsi la position internationale du pays. Voir aussi Ladislav MYSYROWICZ, « L'affaire de l'Alabama », disponible en ligne : <http://www.unige.ch/lettres/istge/mysy/alabama.html>

⁴ www.care-international.org/

⁵ www.weforum.org

⁶ Robert de TRAZ., *L'esprit de Genève* (Edition originale parue à Paris, Grasset, en 1929), Lausanne, L'Age d'Homme, 1995, pp. 57-58. Voir aussi Maryvonne STEPCZYNSKI-MAITRE, *L'esprit de Genève de Robert de Traz. Retour aux origines du mythe de la Genève internationale*. Genève, Editions Slatkine

- ⁷ Günter BISCHOF (Ed.) Saki DOCKRILL (Ed.), *Cold War Respite : The Geneva Summit of 1955*, Scholarly Book Services, 2002, 312 p.
- ⁸ Glenn E. SCHWEITZER, *Scientists, Engineers, and Track-Two Diplomacy : A Half-Century of U.S.-Russian Interacademy Cooperation*. Washington, DC, National Academy Press, 2004, 146 p.
- ⁹ Voir les documents publiés sur le site des archives de la Fondation Margaret THATCHER : <http://www.margarethatracher.org/archive/Geneva.asp>
- ¹⁰ *Ibidem* : « Geneva led on to four further meetings: Reykjavik in October 1986 (where agreement on the elimination of strategic nuclear weapons momentarily seemed possible), Washington in December 1987 (to sign the INF Treaty), Moscow in May 1988 (the President meeting crowds in Red Square) and finally Governors Island in New York Harbour in December 1988 (a valedictory event the month before Reagan left office). Records of all these events have been declassified and are available on line exclusively on this site. »
- ¹¹ Marc PERRENOUD, « La Suisse et les accords d'Evian » in *PoliORBIS*, numéro 31 Revue, trimestrielle de politique étrangère du Centre d'analyse et de prospective DFAE, novembre 2002. Une partie des documents ayant servi à l'étude peut être consultée sur le site des Documents diplomatiques suisses
- ¹² Thomas FISHER, « The ICRC and the 1962 Cuban missile crisis », *International Review of the Red Cross*. No. 842 (June 2001), pp. 287-309. <http://www.icrc.org/Web/eng/siteeng0.nsf/htmlall/57J85K?OpenDocument>
- ¹³ Arnaud DUBUS, « Timor-Oriental : tensions apaisées grâce au dialogue », *Le Temps*, Genève, 30 août 2007, et, plus généralement, CENTRE FOR HUMANITARIAN DIALOGUE, Geneva, <http://www.hdcentre.org/>
- ¹⁴ GENEVA CALL. *Annual Report 2006*. <http://www.genevacall.org/resources/testi-publications/gc-annual-report-06.pdf>
- ¹⁵ Qadoura FARES, « Pour briser l'engrenage de la violence au Proche-Orient. L'accord de Genève, une fenêtre ouverte sur l'espoir », *Le Monde diplomatique*, Décembre 2003 <http://www.monde-diplomatique.fr/2003/12/FARES/10502>. See the English text online : <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/a10414>
- ¹⁶ Alexis KELLER. *L'Accord de Genève. Un Pari réaliste. Version autorisée du texte intégral, traduite et présentée par Alexis Keller*, Paris, Le Seuil, Genève, Labor et Fides, 2004, 134 p. http://www.aidh.org/Actualite/Act_2003/init-ge03.htm (Texte français de l'Accord en PDF).
- ¹⁷ Sur la diplomatie humanitaire du CICR, voir notamment :
- Pierre BOISSIER, *Histoire du Comité International de la Croix-Rouge. De Solférino à Tsushima*. Paris, Plon, 1963, 512 p.
 - André DURAND, *Histoire du Comité International de la Croix-Rouge. De Sarajevo à Hiroshima*. Genève, Institut Henry-Dunant, 1978, 590 p.
 - François BUGNION, *Le Comité International de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*. Genève, CICR, 1994, 1438 p.
 - Jean-François BERGER, *La diplomatie humanitaire du CICR et le conflit en Croatie (1991-1992)*. Genève, CICR, 1995, 87 p.
 - Simone DELORENZI, *Face aux impasses de l'action humanitaire internationale. La politique du CICR depuis la fin de la Guerre froide*. Genève, CICR, 1997, 112 p.
 - Michèle MERCIER, *Le Comité International de la Croix-Rouge. L'action humanitaire dans le nouveau contexte mondial*. Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004, 126 p.
 - Michel VEUTHEY, "The Humanitarian Network: Implementing Humanitarian Law through International Co-operation" *Bulletin of Peace Proposals* Oslo, Vol. 18, No 2, April 1987, pp. 133-146
 - Michel VEUTHEY, « De la Guerre d'Octobre 1973 au Conflit du Golfe en 1991 : les appels du CICR pour la protection de la population civile » in DELISSEN, Astrid J.M. and TANJA, Gerard J. (Eds.) *Humanitarian Law of Armed Conflict. Challenges Ahead*. The Hague : Martin Nijhoff, 1992
 - Isabelle VONECHE CARDIA, *Hungarian October. Between Red Cross and Red Flag. The 1956 action of the International Committee of the Red Cross*. Geneva, ICRC, 1999, 178 p.
 - Catherine REY-SCHYRR, *De Yalta à Dien Bien Phu. Histoire du Comité International de la Croix-Rouge 1945-1955*. Genève, Georg, 2007, 745 p.
- ¹⁸ Henry DUNANT, *Mémoires. Reconstitués et présentés par Bernard Gagnebin*. Lausanne, L'Age d'Homme, 1971, Chapitre VIII Le Congrès de statistique de Berlin, pp. 73-82.
- ¹⁹ <http://www.caux.ch>
- ²⁰ Voir le site www.ihl.org
- ²¹ Voir le site : <http://web.ihl.org/ihl/Documents/News%20Professor.pdf>
- ²² CDDH : Conférence diplomatique pour la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire
- ²³ Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales et du Développement, dès janvier 2008.
- ²⁴ Cette négociation aura lieu à Jamba, dans le sud de l'Angola, en janvier 1983.
- ²⁵ Union pour l'Indépendance Totale de l'Angola (UNITA). Jonas Savimbi a été tué au combat en février 2007 par les troupes gouvernementales angolaises.
- ²⁶ Professeur à l'Université de Lausanne de 1957 à 1991, Président de la Fondation Jean-Monnet à Dornign, près de Lausanne, jusqu'en 2005. Voir : <http://www.jean-monnet.ch/fr/pFondation/fondOrigines.php>
- ²⁷ <http://www.genevadiplomacy.com/>

- ²⁸ <http://www.aidh.org/uni/index.htm> et, en anglais, http://www.aidh.org/uni/Unversite/Uni_objectifs_a.htm
- ²⁹ http://www.lexinter.net/Conventions%20Internationales/convention_de_geneve_sur_l'arbitrage_commercial_international.htm
- ³⁰ Henry DUNANT, *L'Avenir sanglant*. Genève. Ed. Zoé, 1994, p.18.
- ³¹ www.cern.ch (Centre Européen de Recherches Nucléaires / European Organization for Nuclear Research)
- ³² Voir le site décrivant l'invention du Web en 1990 par deux chercheurs du CERN, Tim BERNES-LEE et Robert CAILLAU : <http://info.cern.ch/>
- ³³ Voir le site : www.who.int/civilsociety/en/
- ³⁴ Voir les sites : <http://www.unepfi.org/> et, en français : <http://www.partnerships4planet.ch/fr/sustainability-with-bankers.php>
- ³⁵ Benjamin PERRIN, « Promoting compliance of private security and military companies with international humanitarian law », *International Review of the Red Cross*, Vol. 88, Nr. 863, Sept. 2006, pp. 613-636.
- ³⁶ Gilles CARBONNIER, « Responsabilité des entreprises et principes humanitaires : quelles relations entre le monde des affaires et l'action humanitaire ? » *Revue internationale de la Croix-Rouge*, No. 844 /Décembre 2001), pp. 947-968 :
 « En l'absence de réglementations intergouvernementales, les directives définissant un comportement éthique ou les codes de conduite peuvent avoir le mérite de donner aux entreprises certaines normes et règles. [...] On peut dès lors admettre que les codes de conduite – dont la plupart reposent sur des normes internationalement reconnues – peuvent, à long terme, étendre au secteur des entreprises la portée et l'applicabilité de certaines dispositions du droit international. L'un des plus récents de ces *corpus* de principes volontaires traite du rôle des entreprises privées dans les régions particulièrement exposées à des risques de conflit armé. Il constitue l'aboutissement d'un processus mis en route par deux gouvernements qui ont voulu aménager un cadre permettant à leurs entreprises de négocier certaines garanties de sécurité lorsqu'elles doivent opérer dans un contexte particulièrement instable. Les deux pays en question sont les États-Unis et le Royaume-Uni, dont les gouvernements ont collaboré à cette fin avec des organisations de défense des droits de l'homme, des syndicats et des industries extractives américaines et britanniques. Les participants ont adopté, le 20 décembre 2000, un code de conduite intitulé « Voluntary Principles on Security and Human Rights » (Principes d'application volontaire relatifs à la sécurité et aux droits de l'homme). Par cette initiative, des entreprises comme BP-Amoco, Conoco, Chevron, Freeport McMoran, Rio Tinto et Shell reconnaissent que, s'il incombe au premier chef aux gouvernements de promouvoir le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, elles partagent elles aussi cet objectif. »
- ³⁷ Voir notamment Andreas WIGGER, « Rencontres de points de vue dans certaines parties du monde musulman et leur impact sur l'efficacité du CICR » *Revue internationale de la Croix-Rouge, Sélection française 2005*, Vol. 87, pp. 139-164. Original anglais, « Encountering perceptions in parts of the Muslim world and their impact on the ICRC's ability to be effective », *International Review of the Red Cross*, Vol. 87, No. 858, June 2005, pp. 343-365.
- ³⁸ Titulaire de la Chaire suisse des droits humains, créée en 2006 et rattachée à l'IUHEID.
- ³⁹ Voir le programme sur le site : <http://www.droit-international-humanitaire.org>. Cette conférence fera l'objet d'une publication chez Pedone à Paris.
- ⁴⁰ Dont la nouvelle Académie de droit international humanitaire et des droits humains, inaugurée le 20 septembre 2007 par la Présidente de la Confédération et cheffe du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), Micheline Calmy-Rey. Cette Académie est dirigée par le Professeur Andrew Clapham. Voir le site de l'Académie : <http://www.adh-geneve.ch/> avec les intéressants projets de recherche, en cours et achevés.
- ⁴¹ www.wcc-coe.org/
- ⁴² <http://www.interreligieux.ch/>
- ⁴³ www.racinesetsources.ch/
- ⁴⁴ Voir l'excellent site du Haut-Commissariat sur le Conseil : www.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/
- ⁴⁵ Le site du Bureau des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/>) tient à jour une banque de données sur les ONG ayant leur siège à Genève ou accréditées auprès de l'ECOSOC (Non-Governmental Organizations – NGO Database).
- ⁴⁶ <http://businessforhumanrights.wordpress.com/>
- ⁴⁷ <http://www.fondationpourgeneve.ch>. Le Cahier no 1 de la Fondation, sur la « *soft governance* », paru en avril 2007, est disponible gratuitement en ligne : <http://www.fondationpourgeneve.ch/docs/cahier.pdf>, avec des contributions de Micheline Calmy-Rey, Joseph Nye, Daniel Vasella, Jakob Kellenberger, Luzius Wasescha, Roger de Weck et Martine Brunschwig Graf.
- ⁴⁸ Voir la Campagne des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (« International Strategy for Disaster Reduction ») <http://www.unisdr.org/>
- ⁴⁹ En étroite collaboration avec l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), dont le siège est à Genève. Voir son site : <http://www.wmo.int> (« World Meteorological Organization »).
- ⁵⁰ Dans la continuation des rencontres « *International Humanitarian Forums* » (IHF) de Wolfsberg, organisées dans la campagne zurichoise par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) avec des représentants de Gouvernements, d'organisations humanitaires et d'experts dans un dialogue informel, en juin 1997, en juin 1998 et en mai 2002, d'abord sur la nature et la coordination de l'action humanitaire, puis sur le thème « Guerre et responsabilité » / « *Accountability in War* ». Ces rencontres ont ensuite continué de manière informelle.